

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 09010
Numéro SIREN : 552 134 728
Nom ou dénomination : AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2022 sous le numéro de dépôt 48233



Air Liquide Santé International

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Air Liquide Santé International

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Air Liquide Santé International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Air Liquide Santé International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Denis Thibon

COMPTES ANNUELS

AIR LIQUIDE SANTE (INTERNATIONAL)

Société anonyme

0075 QUAI D'ORSAY 75007 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

(en euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	43 556	(150 781)
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits	61 345 533	74 099 374
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	61 389 088	73 948 593
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements	(7 672)	
Variation de stock (marchandises, matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	(19 411 062)	(26 717 525)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 630 433)	(2 188 122)
Charges de personnel	(32 208 222)	(31 593 275)
Dotations aux amortissements et provisions	(94 991)	(475 515)
Autres charges	(9 524 975)	(9 278 139)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(62 877 355)	(70 252 575)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 488 267)	3 696 018
Bénéfice attribué / (perte supportée) ou perte / (bénéfice) transféré		
Produits de participations	107 609 332	94 580 295
Intérêts, produits et charges assimilés	(2 041 457)	(2 522 951)
Autres produits et charges financiers	(14 342 102)	19 754
RESULTAT FINANCIER	91 225 773	92 077 099
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	89 737 506	95 773 117
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 876 099	(1 098 459)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(480 737)	(685 711)
Impôts sur les bénéfices	2 131 093	2 482 316
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	103 263 961	96 471 263

Bilan

Exercice clos le 31 décembre

(en euros)	Au 31 décembre 2021			Au 31 décembre 2020
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	1 311 594	1 311 594		1 591
Immobilisations corporelles	802 156	631 749	170 407	596 876
Immobilisations financières	702 445 567	23 718 838	678 726 729	662 548 171
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	704 559 316	25 662 180	678 897 136	663 146 639
Stocks et encours				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 686		7 686	10 796
Clients et comptes rattachés	4 233 614		4 233 614	25 849 636
Autres créances	58 162 406		58 162 406	43 900 414
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	263 361		263 361	107 395
TOTAL ACTIF CIRCULANT	62 667 066		62 667 066	69 868 241
Comptes de régularisation actif	230 274		230 274	209 563
Ecarts de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	767 456 656	25 662 180	741 794 476	733 224 443
PASSIF				
			Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Capital			38 476 752	38 476 752
Primes d'émission, de fusion ou d'apport			233 674 534	233 674 534
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale			3 847 675	3 847 675
Autres réserves				
Report à nouveau			126 478 413	118 503 680
RESULTAT DE L'EXERCICE			103 263 961	96 471 263
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			373 875	358 743
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES			506 115 210	491 332 647
Avances conditionnées et autres fonds propres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			4 044 865	16 425 740
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			4 901	
Emprunts et dettes financières divers			190 000 000	190 000 000
TOTAL DES DETTES FINANCIERES			190 004 901	190 000 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			21 078 853	21 643 979
Dettes fiscales et sociales			11 601 680	12 891 843
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			8 859 776	930 234
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION			41 540 309	35 466 056
TOTAL DES DETTES			231 545 210	225 466 056
Comptes de régularisation passif			84 375	
Ecarts de conversion passif			4 815	
TOTAL DU PASSIF			741 794 476	733 224 443

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

AIR LIQUIDE SANTE (INTERNATIONAL)

Faits caractéristiques

Sur 2021, aucun fait caractéristique n'est à signaler.

Principes, règles et méthodes comptables

1. Principes généraux

Les comptes annuels de la Société AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL sont établis conformément aux principes comptables généralement applicables en France et en particulier ceux figurant dans le Plan Comptable Général et le Code de commerce.

Ces conventions générales comptables ont été appliquées notamment dans le respect des principes de prudence, de

AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL applique le règlement ANC n°2015-05 du 02 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture depuis le 01 janvier 2017 (cf. paragraphe 5 et 7).

La Société appliquant déjà précédemment une comptabilité de couverture, l'application de la nouvelle méthode de comptabilisation des opérations en devises et des instruments financiers n'a pas d'impact significatif.

2. Actifs immobilisés

A. Immobilisations incorporelles

Les brevets et droits de propriété industrielle acquis par notre Société sont enregistrés à leur coût d'acquisition et font

Conformément à l'option prévue par le Code de commerce, les coûts de développement et de dépôt d'AMM sont comptabilisés en charges.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée. Dans ce cas, l'écart entre l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif fiscal est comptabilisé en amortissement dérogatoire.

Les terrains ne sont pas amortis.

C. Dépréciation des actifs incorporels et corporels

La Société détermine, à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif. Les modalités d'évaluation des flux de trésorerie sont similaires à celles utilisées lors de la décision d'investissement. Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

D. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan à leur coûts d'acquisition.

Les frais d'acquisitions des titres immobilisés sont sur option comptabilisés en charges.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener le coût d'acquisition à la valeur de réalisation lorsque celle-ci est inférieure. La valeur de réalisation est détermininée par référence à la méthode d'évaluation la plus appropriée aux perspectives de la participation détenue. Les méthodes d'évaluation retenues comprennent : la quote-part d'actif net détenue, la méthode des DCF (flux de trésorerie actualisés) et la méthode des multiples.

3. Stocks et encours

Néant

4. Clients et autres actifs d'exploitation

Les clients et autres actifs d'exploitation courants sont évalués à leur coût historique.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

5. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations à l'exception des opérations couvertes à terme constatées au taux de couverture.

À la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes, non couvertes à terme et libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Écarts de conversion »).

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6. Provisions

Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires et les provisions réglementées ont été dotés au maximum des possibilités fiscales selon la législation en vigueur.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

7. Instruments financiers

Conformément à sa politique de gestion des risques, Air Liquide Santé International, contracte des achats ou ventes à terme de devises afin de couvrir l'exposition au risque de change associé aux transactions réalisées en devises étrangères.

Par symétrie, le résultat de change réalisé au titre des achats et ventes à terme est présenté au même moment et dans le même poste du compte de résultat que celui de l'élément couvert.

De même, le résultat latent de la couverture est présenté au sein des écarts de conversion actif ou passif en compensation des écarts de conversion liés à la revalorisation des créances et dettes sous-jacentes. Lorsque les achats et ventes à terme couvrent des transactions futures non encore enregistrées au bilan, la juste valeur de ces instruments est traitée comme un engagement hors bilan.

Le cas échéant, lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture ("position ouverte isolée"), les pertes résultant de leur évaluation de marché à la clôture de l'exercice sont provisionnées en compte de résultat.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur éléments couverts.

8. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société applique la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat).

Dans la Société coexistent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Les montants calculés au titre de l'accord Groupe de garantie de ressources, des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail, sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière et les coûts des services passés non reconnus sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime. Au 31 décembre 2021, leur montant s'élève à 2 623 k€ (3 123 k€ en 2020).

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans la Société du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques.

Le taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le taux des obligations d'Etat ou d'entreprises qualifiées de "Première Qualité" avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation (1,00 % au 31 décembre 2021).

9. Reconnaissance des revenus

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

10. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être immobilisés si et seulement s'ils répondent aux critères restrictifs suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la Société.

L'évaluation de ces critères est effectuée projet par projet, déterminant ainsi le traitement comptable par capitalisation ou par passage dans l'exercice où ils sont encourus. Par principe de prudence, les projets sont considérés par défaut comme devant passer en charge, le traitement par capitalisation étant une exception par évaluation positive des critères ci-dessus et une approbation formelle de la direction de la Société.

Concernant les frais de recherches et développement réalisés en 2021, il a été considéré que les conditions requises par les règles comptables pour la capitalisation des coûts de développements n'étaient pas réunies.

En conséquence, les coûts de développement supportés dans le cadre de ces projets de recherche et de développement d'innovation sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par nature

Néant

Résultat financier

Les intérêts, produits et charges assimilés s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2021	2020
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et charges assimilées	(2 041 457)	(2 522 951)
INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	(2 041 457)	(2 522 951)

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2021	2020
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes des reprises	(14 321 441)	23 648
Différences de change (nettes)	(20 661)	(3 894)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(14 342 102)	19 754

Impôts sur les bénéfices

Le produit d'impôt totale s'élève à 2 131 093 euros contre 2 482 316 euros en 2020.

Après affectation des réintégrations, des déductions et des crédits d'impôts afférents à chacun des résultats, elle s'analyse comme suit :

<i>(en euros)</i>	2021	2020
Sur résultat courant	2 460 700	2 500 345
Sur résultat exceptionnel	(329 607)	(18 029)
Contributions additionnelles sur les bénéfices		
Contribution additionnelle sur la distribution du dividende		
TOTAL	2 131 093	2 482 316

Le crédit d'impôt au titre de 2021 est de 1 873 239 euros.

Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels se décomposent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Sur opérations de gestion	(22 341)	
Sur opérations en capital	(66 359)	
Sur amortissements, provisions et transferts de charges	(850 969)	12 815 768
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(939 668)	12 815 768

Les charges et produits exceptionnels 2021 se décomposent comme ci-dessous :

- Provision des indemnités de départ à la retraite pour un montant total de : - 426 k€
- Provision pour dépréciation des immobilisations sur sol d'autrui à fin 2021 pour une cession au 31-03-2022 : - 400 k€
- Valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut : - 66 K€
- Ajustements de gestion : -22 K€
- Reprise de la provision pour risque de la société CDM E-HEALTH suite à l'augmentation de capital souscrite pour 16 500 K€ : 12 221 K€
- Reprise de provision des IDR : 586 k€

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Valeurs brutes au 1er janvier 2021	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2021
Fonds commercial				
Concessions, brevets, licences	854 116	(854 116)		
Autres immobilisations incorporelles	1 311 594			1 311 594
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 165 710	(854 116)		1 311 594
Terrains et constructions	793 576		(252 182)	541 394
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 665		(4 665)	
Emballages récupérables et divers	1 634 407		(1 634 407)	
Autres immobilisations corporelles	480 790		(354 261)	126 528
Immobilisations corporelles en cours et avances et acomptes		134 233		134 233
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 913 438	134 233	(2 245 515)	802 156
TOTAL	5 079 147	(719 883)	(2 245 515)	2 113 750

Amortissements

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Amortissements au 1 ^{er} janvier 2021	Augmentations / Dotations aux amortissements	Diminutions d'amortissements	Amortissements au 31 décembre 2021
Fonds commercial				
Concessions, brevets, licences	852 525		(852 568)	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 311 594			1 311 594
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 164 119		(852 568)	1 311 594
Constructions	302 133	64 420	(204 135)	162 418
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 665		(4 665)	
Emballages récupérables et divers	1 632 731	720	(1 633 451)	
Autres immobilisations corporelles	377 033	29 808	(338 454)	68 387
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 316 561	94 949	(2 180 705)	230 805
TOTAL	4 480 680	94 949	(3 033 273)	1 542 399

Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2021	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2021
Participations	671 927 008	30 499 998		702 427 006
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	18 561			18 561
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	671 945 569	30 499 998		702 445 567

L'augmentation des participations correspond aux souscriptions auprès de filiales suivantes:

- Augmentation de capital de CDM e-HEALTH : 16 500 000 €

Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2020	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises de l'exercice	2021
Amortissements dérogatoires	358 743	19 025	(3 893)	373 875
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	358 743	19 025	(3 893)	373 875
Provisions pour retraites et médailles				
Provisions pour restructuration				
Provisions pour garanties et pertes sur marchés à terme				
Provisions pour pertes de change				
Autres provisions pour risques et charges	16 425 740	431 000	(12 811 875)	4 044 865
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 425 740	431 000	(12 811 875)	4 044 865
TOTAL DES PROVISIONS	16 784 483	450 025	(12 815 768)	4 418 740
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				

L'augmentation des autres provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- Provision indemnités de fin de carrière et médailles du travail : 431 000 €

La diminution des autres provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- Reprise de la provision indemnités de fin de carrière et médailles du travail : 590 886 €
- Reprise de la provision de situation nette CDM e-HEALTH suite à l'augmentation de capital : 12 220 989 €

Dépréciations

Les dépréciations s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2020	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises de l'exercice	2021
Immobilisations corporelles et incorporelles		400 944		400 944
Titres de participation et autres immobilisations financières	9 397 397	14 321 441		23 718 838
Stocks et encours				
Comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
DEPRECIATIONS	9 397 397	14 722 384		24 119 781
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				

Les provisions pour dépréciation comprennent principalement:

- Provision sur titres financiers CDM e-HEALTH suite à l'augmentation de capital : 12 220 989 €
- Provision sur titres financiers CDM e-HEALTH suite à la perte d'exploitation 2021 : 2 100 451,50 €

Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital est composé de 2 404 797 actions au nominal de 16,00 euros et détenu par L'Air Liquide SA à hauteur de 99,99%.

Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont évolué comme suit :

(en euros)	Au 31 décembre 2020 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2020	Augmentations/ (réductions) de capital	Autres variations	Au 31 décembre 2021 (avant affectation du résultat)
Capital social	38 476 752				38 476 752
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	233 674 534				233 674 534
Réserve légale	3 847 675				3 847 675
Autres réserves					
Report à nouveau	118 503 680			7 974 734	126 478 413
Résultat de l'exercice	96 471 263	(96 471 263)		103 263 961	103 263 961
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	358 743			15 132	373 875
CAPITAUX PROPRES	491 332 647	(96 471 263)		111 253 827	506 115 210

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2021, il y a eu une distribution de dividendes de 88 496 530 €.

Échéances des créances et des dettes

CREANCES		Au 31 décembre 2021		
		Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an
<i>(en euros)</i>				
Prêts				
Autres immobilisations financières		18 561	18 561	
Créances clients, douteux ou litigieux		4 233 614	4 233 614	
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux		285 404	285 404	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	10 376 410	3 371 215	7 005 195
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 304 501	2 304 501	
	Autres impôts	2 292 255	2 292 255	
Groupe et associés		21 525 163	21 525 163	
Débiteurs divers		21 378 672	21 378 672	
TOTAL DES CREANCES		62 414 580	55 409 385	7 005 195

DETTES		Au 31 décembre 2021			
		Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
<i>(en euros)</i>					
Emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédit		4 901	4 901		
Emprunts et dettes financières divers		190 000 000		120 000 000	70 000 000
Fournisseurs et comptes rattachés		21 078 853	21 078 853		
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux		9 808 168	9 808 168		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 422 385	1 422 385		
	Autres impôts	371 127	371 127		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		74	74		
Autres dettes		8 859 702	8 859 702		
TOTAL DES DETTES		231 545 210	41 545 210	120 000 000	70 000 000

Charges à payer

	31 décembre 2021
<i>(en euros)</i>	
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	21 029 310
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	6 997 920
PERSONNEL - PROVISION POUR PARTICIPATION	1 773 592
ORGANISMES - AUTRES CHARGES A PAYER	1 036 655
ETAT - CHARGES DIVERSES A PAYER	1 793 513
INTERETS COURUS	1 046 714
TOTAL	33 677 704

Produits constatés d'avance

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2021		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
AL HELLAS 02/2021- 02/2023	84 375		
TOTAL	84 375		

Charges constatées d'avance

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2021		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
FONDATION PARIS DIDEROT - 2021	120 000		
CLARIVATE ANALYTICS 09/2021-09/2022	94 161		
LICENCE ORACLE 07/2021 - 07/2022	16 113		
TOTAL	230 274		

Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du Plan Comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Les montants à la clôture de l'exercice sont estimés à :

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	960 272	1 245 317
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)		

Les décalages de solde d'impôts actifs proviennent essentiellement des charges à payer non déductibles (organismes de participation, construction, indemnités retraites et frais d'acquisition de titres).

AUTRES INFORMATIONS

Etat des postes concernant les entreprises liées

Les opérations réalisées avec les parties liées ont été conclues par la Société :

- avec ses filiales détenues en totalité ou contrôlées par elle (directement ou indirectement);
- avec des sociétés la détenant ou la contrôlant directement ou indirectement;
- avec des sociétés détenues ou contrôlées (directement ou indirectement) par la même entité qu'elle.

Les transactions avec ces sociétés sont réalisées aux conditions normales de marché.

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2021	
	Montants bruts	Dont entreprises liées
BILAN		
Prêts		
Autres immobilisations financières	18 561	
Avances et acomptes versés sur commandes	7 686	
Clients et comptes rattachés	4 233 614	3 832 714
Autres créances	58 162 406	53 272 489
Emprunts et dettes financières divers	190 000 000	190 000 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 078 853	11 198 223
Dettes fiscales et sociales	11 601 680	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 859 776	8 859 776
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participations	107 609 332	107 609 332
Intérêts, produits et charges assimilés	(2 041 457)	(2 041 457)
Autres produits et charges financiers	(14 342 102)	(14 342 102)

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Engagements donnés:		
Avals, cautions, garanties donnés	4 689	4 689
Crédit bail		
Autres engagements donnés	1 847	2 226
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	6 536	6 915
Engagements reçus		
Avals, cautions, garanties reçus:		
Autres engagements reçus		
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		

Sur 2020, la Société a lancé un projet immobilier "Nouvel Air", qui a conduit à la signature d'un BEFA (Bail en l'Etat Futur d'Achèvement) par sa filiale Alehos Development.

La Société a porté une caution solidaire vis à vis d'Alehos Development dans la limite d'un montant maximum de deux ans de loyer hors taxes et hors charges, soit une somme de 4 689 k€.

Un engagement de subvention annuelle à la Fondation Air Liquide a été signé début 2018.

Un engagement de subvention annuelle à la Fondation Air Liquide a été signé début 2018.

Au 31 décembre 2020, l'engagement de la Société s'élève à 290 k€, versable sur deux ans. Le versement sur l'exercice 2021 est de 190 k€, soit un solde de 100 k€.

En septembre 2020, un engagement pour contribuer au financement de la Fondation Partenariale Université de Paris a été signé.

Celui-ci a pour un montant total de 480 k€ sur 4 ans, à partir de l'année 2021, soit 120 k€ par an.

Au 31 décembre 2021, l'engagement de la Société s'élève à 360 k€ suite au versement de 120 k€.

Les autres engagements donnés correspondent à l'accord groupe de garantie de ressources dont la valeur actuelle des engagements hors effets butoirs est estimée à 1 387 k€ au 31/12/2021.

Les autres engagements donnés correspondent à l'accord groupe de garantie de ressources dont la valeur actuelle des Il est mentionné pour information, le montant des couvertures prises sur les redevances et dividendes à recevoir sur 2021 :

- Redevances en AUD: 2 035 KAUD, soit 1 274 KEUR

- Redevances en CAD: 4 450 KCAD, soit 2 995 KEUR

- Redevances en GBP: 913 KGBP, soit 1 046 KEUR

- Redevances en HKD: 3 069 KHKD, soit 340 KEUR

- Redevances en SEK: 6 623 KSEK, soit 650 KEUR

- Dividendes en CAD: 2 190 KCAD, soit 1 530 KEUR

- Dividendes en HKD: 19 000 KHKD, soit 2 132 KEUR

- Dividendes en SEK: 230 000 KSEK, soit 22 898 KEUR

Evolution des engagements de retraites et avantages similaires

Les engagements de la Société en matière de retraite et avantages similaires se décomposent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Régime à prestations définies Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	TOTAL
Engagements au 1er janvier 2021	3 731	110	3 841
Coût des services rendus	403	7	410
Charge d'intérêts	16		16
Cotisations des salariés			
Modification de régime			
Réduction / Liquidation			
Transfert			
Achat / (Vente) / Fusion			
Prestations payées	(579)	(7)	(586)
Engagements au 31 décembre 2021	3 571	110	3 681
Pertes / (Gains) actuariels ^(a)	(499)	(2)	(501)
Engagements net actuariels au 31 décembre 2021	3 072	108	3 180

(a) Les montants constatés en "pertes/gains actuariels" résultent principalement de l'impact du différentiel de taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2021 (1,00%) et celui retenu au 31 décembre 2020 (0,60%).

Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel de l'exercice est de :

	2021	2020
Ingénieurs et cadres	154	158
Autres catégories de personnel	10	10
TOTAL	164	168

Rémunérations allouées aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

Cette information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier la situation personnelle d'un membre des organes de direction de la Société.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société X sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe Air Liquide.

Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La société AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL est intégrée fiscalement dans ce périmètre d'intégration et calcule sa provision pour impôt comme si elle était imposée séparément et paie son impôt à L'Air Liquide S.A. (tête de groupe).

Honoraires des commissaires aux comptes

La Société étant consolidée, l'information n'est pas à communiquer.

Tableau des filiales et participations

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en euros)</i>										
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication										
a) Sociétés exploitant en France										
ADAIR	12 287 000	332 070	99,99%	12 375 259	12 375 259			6.304.890	862 266	737 220
ADEP ASSISTANCE	12 500 000	1 104 445	99,99%	12 475 500	12 475 500			17.529.630	1 696 044	1 562 496
AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS	14 523 512	10 038 014	97,52%	21 696 774	21 696 774			76 684 530	3 218 820	0
AIR LIQUIDE SANTE France	10 402 695	3 452 916	89,88%	17 852 052	17 852 052			166 231 841	17 190 775	11 406 884
AIR LIQUIDE HEALTHCARE INTERNATIONAL SERVICES & TECHNOLOGY	3 516 424	13 486 218	99,99%	14 036 938	14 036 938		4 688 800	49 857 783	-7 480 367	0
AIR LIQUIDE EXCELLENCE for HOM	3 328 688	3 832 398	100,00%	7 260 005	7 260 005			118 580 520	1 036 766	502 928
ALEHOS SERVICES	37 000	681 090	99,95%	36 940	36 940			351 791	387 443	0
ARAIR ASSISTANCE	10 037 000	5 948 974	99,99%	10 036 940	10 036 940			34.658.756	2 811 434	973 587
CDM HEALTH	4 232 507	46 504	100,00%	23 993 397	2 178 560			1.972.315	-2 100 452	0
GROUPE SEPRODUM	2 200 000	500 624	100,00%	14 452 762	14 452 762			0	1 955 874	1 884 656
JLW	38 000	21 429 004	69,99%	18 020 222	18 020 222			0	3 957 666	2 573 961
LVL MEDICAL GROUPE	3 527 695	28 142 070	99,99%	315 636 175	315 636 175			18 251 728	8 923 718	10 784 665
PHARMADOM ORKYN	4 320 000	11 189 432	99,99%	70 200 000	70 200 000			236.751.106	21 384 917	18 899 948
VITALAIRE	6 821 760	8 516 840	99,99%	31 283 065	31 283 065			226.220.953	31 814 555	33 971 917
b) Sociétés exploitant hors de France										
AIR LIQUIDE HEALTHCARE IRELAND LIMITED	1	10 743 000	100,00%	37 624 000	37 624 000			19 403 000	4 858 000	5 749 000
CELKI International Limited	1 132 080	3 260 076	100,00%	7 420 939	7 420 939			14 514 340	1 598 712	877 541
CONNECTED HEALTH SERVICES			100,00%	1 904 000	0					
GOTTSCALK HOLDINGS LTD	NC	5 797 261	100,00%	4 753 236	4 753 236			2 090 702	326 548	0
NORDIC INFUCARE	9 756	1 951	100,00%	45 727 101	45 727 101			156 366 947	15 516 745	15 733 922
VITALAIRE CANADA	29 806 148	27 493 913	18,91%	28 966 605	28 966 605			130 776 782	10 660 790	2 195 796
VITALAIRE KOREA	486 850	12 010 890	100,00%	6 674 274	6 674 274			26 793 337	1 915 349	0
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Sociétés françaises (ensemble)										
Sociétés étrangères (ensemble)										

Certifié conforme par le Président du Conseil d'administration



AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 38 476 752 €

Siège Social : 75 quai d'Orsay - 75007 Paris

552 134 728 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 12h30,

Les actionnaires de la société AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL, société anonyme au capital de 38 476 752 € divisés en 2 404 797 actions de 16 € chacune, dont le siège est 75 quai d'Orsay, 75007 Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration selon lettre simple adressée le 21 mars 2022 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François JACKOW, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La société L'AIR LIQUIDE Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude représentée par Monsieur François DE CARVALHO et Madame Diana SCHILLAG, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sophie VAN LEDE est désignée comme secrétaire de la séance.

Le cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES, régulièrement convoqué par lettre avec demande d'avis de réception en date du 21 mars 2022, est absent et excusé.

La représentante du Comité Social et Économique, régulièrement invitée à participer à l'Assemblée, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 404 797 actions sur les 2 404 797 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- une copie de la lettre de convocation adressée à la représentante du Comité Social et Économique,
- copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec le récépissé,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que les textes des documents soumis à l'Assemblée, ainsi que tous autres documents ou renseignements visés par les textes en vigueur ont été communiqués ou tenus à la disposition des actionnaires dans les délais et suivant les modalités prévus par la loi.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux instances représentatives du personnel.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- affectation du résultat et fixation du dividende ;
- conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- renouvellement du mandat de Monsieur Matthieu GIARD ;
- renouvellement du mandat de Monsieur Greg HINTZ ;
- renouvellement du mandat de Monsieur François JACKOW ;
- renouvellement du mandat de Madame Dolores PAREDES ;
- renouvellement du mandat de Monsieur Olivier PETIT ;
- renouvellement du mandat de Madame Diana SCHILLAG ;
- nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire,
- fin du mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
- pouvoirs.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Conseil d'administration, du projet de résolutions et du rapport du Commissaire aux comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration sur la situation de la Société, son activité et sur le gouvernement d'entreprise au cours de l'exercice 2021,
- des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexe,
- du rapport du Commissaire aux comptes,

approuve les comptes de la Société arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Elle arrête le montant du bénéfice net de l'exercice à la somme de 103 263 960,72 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 14 291,92 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal bénéficiaire, ont donné lieu à l'imposition correspondante.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et au Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice 2021 s'élève à 103 263 960,72 €, et que, compte-tenu du report à nouveau disponible 126 478 413,40 €, le bénéfice distribuable de la Société s'élève à 229 742 374,12 €, approuve les propositions du Conseil d'administration concernant l'affectation de ce bénéfice.

Elle décide en conséquence d'affecter 105 000 000 € du bénéfice distribuable de l'exercice à la distribution d'un dividende aux actionnaires. Le solde du report à nouveau sera ainsi de 124 742 374,12 €.

Un montant total de 105 000 000 € sera donc affecté à la distribution du dividende, soit un dividende de 43,66 € pour chacune des 2 404 797 actions au nominal de 16 € composant le capital social.

Le dividende sera payable par la Société à partir du 12 mai 2022.

Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 3 de l'article 158-2° du Code général des impôts.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices se décompose comme suit, étant précisé qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions :

Exercice	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement prévu à l'article 158 3. 2° du Code général des impôts	Dividende non éligible à l'abattement prévu à l'article 158 3. 2° du Code général des impôts
2020	88 496 529,60 €	73,60 € soit 36,80 € par action	88 496 456,00 € soit 36,80 € par action
2019	82 965 496,00 €	69,00€ soit 34,50 € par action	82 965 427,00 € soit 34,50 € par action
2018	80 007 596,00 €	99.81 € soit 33.27 € par action	80 007 496 € soit 33.27 € par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Matthieu GIARD vient à expiration ce jour, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de le renouveler. Ses fonctions cesseront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Greg HINTZ vient à expiration ce jour, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de le renouveler. Ses fonctions cesseront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur François JACKOW vient à expiration ce jour, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de le renouveler. Ses fonctions cesseront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Dolores PAREDES vient à expiration ce jour, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de le renouveler. Ses fonctions cesseront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier PETIT vient à expiration ce jour, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de le renouveler. Ses fonctions cesseront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Diana SCHILLAG vient à expiration ce jour, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de le renouveler. Ses fonctions cesseront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire d'Ernst & Young et Autres arrive à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, décide de nommer KPMG S.A. (775 726 417 RCS Nanterre) dont le siège social est fixé TOUR EQHO - 2 Avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant d'Auditex arrive à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, décide de prendre acte de la fin de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pouvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président

Les scrutateurs

Le secrétaire



Air Liquide Santé International

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Air Liquide Santé International

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Air Liquide Santé International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Air Liquide Santé International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Denis Thibon

COMPTES ANNUELS

AIR LIQUIDE SANTE (INTERNATIONAL)

Société anonyme

0075 QUAI D'ORSAY 75007 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

(en euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	43 556	(150 781)
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits	61 345 533	74 099 374
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	61 389 088	73 948 593
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements	(7 672)	
Variation de stock (marchandises, matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	(19 411 062)	(26 717 525)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 630 433)	(2 188 122)
Charges de personnel	(32 208 222)	(31 593 275)
Dotations aux amortissements et provisions	(94 991)	(475 515)
Autres charges	(9 524 975)	(9 278 139)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(62 877 355)	(70 252 575)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 488 267)	3 696 018
Bénéfice attribué / (perte supportée) ou perte / (bénéfice) transféré		
Produits de participations	107 609 332	94 580 295
Intérêts, produits et charges assimilés	(2 041 457)	(2 522 951)
Autres produits et charges financiers	(14 342 102)	19 754
RESULTAT FINANCIER	91 225 773	92 077 099
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	89 737 506	95 773 117
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 876 099	(1 098 459)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(480 737)	(685 711)
Impôts sur les bénéfices	2 131 093	2 482 316
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	103 263 961	96 471 263

Bilan

Exercice clos le 31 décembre

(en euros)	Au 31 décembre 2021			Au 31 décembre 2020
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	1 311 594	1 311 594		1 591
Immobilisations corporelles	802 156	631 749	170 407	596 876
Immobilisations financières	702 445 567	23 718 838	678 726 729	662 548 171
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	704 559 316	25 662 180	678 897 136	663 146 639
Stocks et encours				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 686		7 686	10 796
Clients et comptes rattachés	4 233 614		4 233 614	25 849 636
Autres créances	58 162 406		58 162 406	43 900 414
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	263 361		263 361	107 395
TOTAL ACTIF CIRCULANT	62 667 066		62 667 066	69 868 241
Comptes de régularisation actif	230 274		230 274	209 563
Ecarts de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	767 456 656	25 662 180	741 794 476	733 224 443
PASSIF				
			Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Capital			38 476 752	38 476 752
Primes d'émission, de fusion ou d'apport			233 674 534	233 674 534
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale			3 847 675	3 847 675
Autres réserves				
Report à nouveau			126 478 413	118 503 680
RESULTAT DE L'EXERCICE			103 263 961	96 471 263
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			373 875	358 743
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES			506 115 210	491 332 647
Avances conditionnées et autres fonds propres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			4 044 865	16 425 740
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			4 901	
Emprunts et dettes financières divers			190 000 000	190 000 000
TOTAL DES DETTES FINANCIERES			190 004 901	190 000 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			21 078 853	21 643 979
Dettes fiscales et sociales			11 601 680	12 891 843
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			8 859 776	930 234
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION			41 540 309	35 466 056
TOTAL DES DETTES			231 545 210	225 466 056
Comptes de régularisation passif			84 375	
Ecarts de conversion passif			4 815	
TOTAL DU PASSIF			741 794 476	733 224 443

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

AIR LIQUIDE SANTE (INTERNATIONAL)

Faits caractéristiques

Sur 2021, aucun fait caractéristique n'est à signaler.

Principes, règles et méthodes comptables

1. Principes généraux

Les comptes annuels de la Société AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL sont établis conformément aux principes comptables généralement applicables en France et en particulier ceux figurant dans le Plan Comptable Général et le Code de commerce.

Ces conventions générales comptables ont été appliquées notamment dans le respect des principes de prudence, de

AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL applique le règlement ANC n°2015-05 du 02 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture depuis le 01 janvier 2017 (cf. paragraphe 5 et 7).

La Société appliquant déjà précédemment une comptabilité de couverture, l'application de la nouvelle méthode de comptabilisation des opérations en devises et des instruments financiers n'a pas d'impact significatif.

2. Actifs immobilisés

A. Immobilisations incorporelles

Les brevets et droits de propriété industrielle acquis par notre Société sont enregistrés à leur coût d'acquisition et font

Conformément à l'option prévue par le Code de commerce, les coûts de développement et de dépôt d'AMM sont comptabilisés en charges.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée. Dans ce cas, l'écart entre l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif fiscal est comptabilisé en amortissement dérogatoire.

Les terrains ne sont pas amortis.

C. Dépréciation des actifs incorporels et corporels

La Société détermine, à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif. Les modalités d'évaluation des flux de trésorerie sont similaires à celles utilisées lors de la décision d'investissement. Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

D. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan à leur coûts d'acquisition.

Les frais d'acquisitions des titres immobilisés sont sur option comptabilisés en charges.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener le coût d'acquisition à la valeur de réalisation lorsque celle-ci est inférieure. La valeur de réalisation est détermininée par référence à la méthode d'évaluation la plus appropriée aux perspectives de la participation détenue. Les méthodes d'évaluation retenues comprennent : la quote-part d'actif net détenue, la méthode des DCF (flux de trésorerie actualisés) et la méthode des multiples.

3. Stocks et encours

Néant

4. Clients et autres actifs d'exploitation

Les clients et autres actifs d'exploitation courants sont évalués à leur coût historique.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

5. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations à l'exception des opérations couvertes à terme constatées au taux de couverture.

À la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes, non couvertes à terme et libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Écarts de conversion »).

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6. Provisions

Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires et les provisions réglementées ont été dotés au maximum des possibilités fiscales selon la législation en vigueur.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

7. Instruments financiers

Conformément à sa politique de gestion des risques, Air Liquide Santé International, contracte des achats ou ventes à terme de devises afin de couvrir l'exposition au risque de change associé aux transactions réalisées en devises étrangères.

Par symétrie, le résultat de change réalisé au titre des achats et ventes à terme est présenté au même moment et dans le même poste du compte de résultat que celui de l'élément couvert.

De même, le résultat latent de la couverture est présenté au sein des écarts de conversion actif ou passif en compensation des écarts de conversion liés à la revalorisation des créances et dettes sous-jacentes. Lorsque les achats et ventes à terme couvrent des transactions futures non encore enregistrées au bilan, la juste valeur de ces instruments est traitée comme un engagement hors bilan.

Le cas échéant, lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture ("position ouverte isolée"), les pertes résultant de leur évaluation de marché à la clôture de l'exercice sont provisionnées en compte de résultat.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur éléments couverts.

8. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société applique la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat).

Dans la Société coexistent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Les montants calculés au titre de l'accord Groupe de garantie de ressources, des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail, sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière et les coûts des services passés non reconnus sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime. Au 31 décembre 2021, leur montant s'élève à 2 623 k€ (3 123 k€ en 2020).

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans la Société du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques.

Le taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le taux des obligations d'Etat ou d'entreprises qualifiées de "Première Qualité" avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation (1,00 % au 31 décembre 2021).

9. Reconnaissance des revenus

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

10. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être immobilisés si et seulement s'ils répondent aux critères restrictifs suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la Société.

L'évaluation de ces critères est effectuée projet par projet, déterminant ainsi le traitement comptable par capitalisation ou par passage dans l'exercice où ils sont encourus. Par principe de prudence, les projets sont considérés par défaut comme devant passer en charge, le traitement par capitalisation étant une exception par évaluation positive des critères ci-dessus et une approbation formelle de la direction de la Société.

Concernant les frais de recherches et développement réalisés en 2021, il a été considéré que les conditions requises par les règles comptables pour la capitalisation des coûts de développements n'étaient pas réunies.

En conséquence, les coûts de développement supportés dans le cadre de ces projets de recherche et de développement d'innovation sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par nature

Néant

Résultat financier

Les intérêts, produits et charges assimilés s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2021	2020
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et charges assimilées	(2 041 457)	(2 522 951)
INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	(2 041 457)	(2 522 951)

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2021	2020
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes des reprises	(14 321 441)	23 648
Différences de change (nettes)	(20 661)	(3 894)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(14 342 102)	19 754

Impôts sur les bénéfices

Le produit d'impôt totale s'élève à 2 131 093 euros contre 2 482 316 euros en 2020.

Après affectation des réintégrations, des déductions et des crédits d'impôts afférents à chacun des résultats, elle s'analyse comme suit :

<i>(en euros)</i>	2021	2020
Sur résultat courant	2 460 700	2 500 345
Sur résultat exceptionnel	(329 607)	(18 029)
Contributions additionnelles sur les bénéfices		
Contribution additionnelle sur la distribution du dividende		
TOTAL	2 131 093	2 482 316

Le crédit d'impôt au titre de 2021 est de 1 873 239 euros.

Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels se décomposent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Sur opérations de gestion	(22 341)	
Sur opérations en capital	(66 359)	
Sur amortissements, provisions et transferts de charges	(850 969)	12 815 768
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(939 668)	12 815 768

Les charges et produits exceptionnels 2021 se décomposent comme ci-dessous :

- Provision des indemnités de départ à la retraite pour un montant total de : - 426 k€
- Provision pour dépréciation des immobilisations sur sol d'autrui à fin 2021 pour une cession au 31-03-2022 : - 400 k€
- Valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut : - 66 K€
- Ajustements de gestion : -22 K€
- Reprise de la provision pour risque de la société CDM E-HEALTH suite à l'augmentation de capital souscrite pour 16 500 K€ : 12 221 K€
- Reprise de provision des IDR : 586 k€

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Valeurs brutes au 1er janvier 2021	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2021
Fonds commercial				
Concessions, brevets, licences	854 116	(854 116)		
Autres immobilisations incorporelles	1 311 594			1 311 594
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 165 710	(854 116)		1 311 594
Terrains et constructions	793 576		(252 182)	541 394
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 665		(4 665)	
Emballages récupérables et divers	1 634 407		(1 634 407)	
Autres immobilisations corporelles	480 790		(354 261)	126 528
Immobilisations corporelles en cours et avances et acomptes		134 233		134 233
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 913 438	134 233	(2 245 515)	802 156
TOTAL	5 079 147	(719 883)	(2 245 515)	2 113 750

Amortissements

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Amortissements au 1 ^{er} janvier 2021	Augmentations / Dotations aux amortissements	Diminutions d'amortissements	Amortissements au 31 décembre 2021
Fonds commercial				
Concessions, brevets, licences	852 525		(852 568)	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 311 594			1 311 594
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 164 119		(852 568)	1 311 594
Constructions	302 133	64 420	(204 135)	162 418
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 665		(4 665)	
Emballages récupérables et divers	1 632 731	720	(1 633 451)	
Autres immobilisations corporelles	377 033	29 808	(338 454)	68 387
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 316 561	94 949	(2 180 705)	230 805
TOTAL	4 480 680	94 949	(3 033 273)	1 542 399

Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2021	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2021
Participations	671 927 008	30 499 998		702 427 006
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	18 561			18 561
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	671 945 569	30 499 998		702 445 567

L'augmentation des participations correspond aux souscriptions auprès de filiales suivantes:

- Augmentation de capital de CDM e-HEALTH : 16 500 000 €

Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2020	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises de l'exercice	2021
Amortissements dérogatoires	358 743	19 025	(3 893)	373 875
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	358 743	19 025	(3 893)	373 875
Provisions pour retraites et médailles				
Provisions pour restructuration				
Provisions pour garanties et pertes sur marchés à terme				
Provisions pour pertes de change				
Autres provisions pour risques et charges	16 425 740	431 000	(12 811 875)	4 044 865
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 425 740	431 000	(12 811 875)	4 044 865
TOTAL DES PROVISIONS	16 784 483	450 025	(12 815 768)	4 418 740
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				

L'augmentation des autres provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- Provision indemnités de fin de carrière et médailles du travail : 431 000 €

La diminution des autres provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- Reprise de la provision indemnités de fin de carrière et médailles du travail : 590 886 €
- Reprise de la provision de situation nette CDM e-HEALTH suite à l'augmentation de capital : 12 220 989 €

Dépréciations

Les dépréciations s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2020	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises de l'exercice	2021
Immobilisations corporelles et incorporelles		400 944		400 944
Titres de participation et autres immobilisations financières	9 397 397	14 321 441		23 718 838
Stocks et encours				
Comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
DEPRECIATIONS	9 397 397	14 722 384		24 119 781
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				

Les provisions pour dépréciation comprennent principalement:

- Provision sur titres financiers CDM e-HEALTH suite à l'augmentation de capital : 12 220 989 €
- Provision sur titres financiers CDM e-HEALTH suite à la perte d'exploitation 2021 : 2 100 451,50 €

Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital est composé de 2 404 797 actions au nominal de 16,00 euros et détenu par L'Air Liquide SA à hauteur de 99,99%.

Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont évolué comme suit :

(en euros)	Au 31 décembre 2020 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2020	Augmentations/ (réductions) de capital	Autres variations	Au 31 décembre 2021 (avant affectation du résultat)
Capital social	38 476 752				38 476 752
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	233 674 534				233 674 534
Réserve légale	3 847 675				3 847 675
Autres réserves					
Report à nouveau	118 503 680			7 974 734	126 478 413
Résultat de l'exercice	96 471 263	(96 471 263)		103 263 961	103 263 961
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	358 743			15 132	373 875
CAPITAUX PROPRES	491 332 647	(96 471 263)		111 253 827	506 115 210

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2021, il y a eu une distribution de dividendes de 88 496 530 €.

Échéances des créances et des dettes

CREANCES		Au 31 décembre 2021		
		Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an
<i>(en euros)</i>				
Prêts				
Autres immobilisations financières		18 561	18 561	
Créances clients, douteux ou litigieux		4 233 614	4 233 614	
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux		285 404	285 404	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	10 376 410	3 371 215	7 005 195
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 304 501	2 304 501	
	Autres impôts	2 292 255	2 292 255	
Groupe et associés		21 525 163	21 525 163	
Débiteurs divers		21 378 672	21 378 672	
TOTAL DES CREANCES		62 414 580	55 409 385	7 005 195

DETTES		Au 31 décembre 2021			
		Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
<i>(en euros)</i>					
Emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédit		4 901	4 901		
Emprunts et dettes financières divers		190 000 000		120 000 000	70 000 000
Fournisseurs et comptes rattachés		21 078 853	21 078 853		
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux		9 808 168	9 808 168		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 422 385	1 422 385		
	Autres impôts	371 127	371 127		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		74	74		
Autres dettes		8 859 702	8 859 702		
TOTAL DES DETTES		231 545 210	41 545 210	120 000 000	70 000 000

Charges à payer

	31 décembre 2021
<i>(en euros)</i>	
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	21 029 310
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	6 997 920
PERSONNEL - PROVISION POUR PARTICIPATION	1 773 592
ORGANISMES - AUTRES CHARGES A PAYER	1 036 655
ETAT - CHARGES DIVERSES A PAYER	1 793 513
INTERETS COURUS	1 046 714
TOTAL	33 677 704

Produits constatés d'avance

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2021		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
AL HELLAS 02/2021- 02/2023	84 375		
TOTAL	84 375		

Charges constatées d'avance

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2021		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
FONDATION PARIS DIDEROT - 2021	120 000		
CLARIVATE ANALYTICS 09/2021-09/2022	94 161		
LICENCE ORACLE 07/2021 - 07/2022	16 113		
TOTAL	230 274		

Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du Plan Comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Les montants à la clôture de l'exercice sont estimés à :

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	960 272	1 245 317
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)		

Les décalages de solde d'impôts actifs proviennent essentiellement des charges à payer non déductibles (organismes de participation, construction, indemnités retraites et frais d'acquisition de titres).

AUTRES INFORMATIONS

Etat des postes concernant les entreprises liées

Les opérations réalisées avec les parties liées ont été conclues par la Société :

- avec ses filiales détenues en totalité ou contrôlées par elle (directement ou indirectement);
- avec des sociétés la détenant ou la contrôlant directement ou indirectement;
- avec des sociétés détenues ou contrôlées (directement ou indirectement) par la même entité qu'elle.

Les transactions avec ces sociétés sont réalisées aux conditions normales de marché.

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2021	
	Montants bruts	Dont entreprises liées
BILAN		
Prêts		
Autres immobilisations financières	18 561	
Avances et acomptes versés sur commandes	7 686	
Clients et comptes rattachés	4 233 614	3 832 714
Autres créances	58 162 406	53 272 489
Emprunts et dettes financières divers	190 000 000	190 000 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 078 853	11 198 223
Dettes fiscales et sociales	11 601 680	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 859 776	8 859 776
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participations	107 609 332	107 609 332
Intérêts, produits et charges assimilés	(2 041 457)	(2 041 457)
Autres produits et charges financiers	(14 342 102)	(14 342 102)

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Engagements donnés:		
Avals, cautions, garanties donnés	4 689	4 689
Crédit bail		
Autres engagements donnés	1 847	2 226
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	6 536	6 915
Engagements reçus		
Avals, cautions, garanties reçus:		
Autres engagements reçus		
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		

Sur 2020, la Société a lancé un projet immobilier "Nouvel Air", qui a conduit à la signature d'un BEFA (Bail en l'Etat Futur d'Achèvement) par sa filiale Alehos Development.

La Société a porté une caution solidaire vis à vis d'Alehos Development dans la limite d'un montant maximum de deux ans de loyer hors taxes et hors charges, soit une somme de 4 689 k€.

Un engagement de subvention annuelle à la Fondation Air Liquide a été signé début 2018.

Un engagement de subvention annuelle à la Fondation Air Liquide a été signé début 2018.

Au 31 décembre 2020, l'engagement de la Société s'élève à 290 k€, versable sur deux ans. Le versement sur l'exercice 2021 est de 190 k€, soit un solde de 100 k€.

En septembre 2020, un engagement pour contribuer au financement de la Fondation Partenariale Université de Paris a été signé.

Celui-ci a pour un montant total de 480 k€ sur 4 ans, à partir de l'année 2021, soit 120 k€ par an.

Au 31 décembre 2021, l'engagement de la Société s'élève à 360 k€ suite au versement de 120 k€.

Les autres engagements donnés correspondent à l'accord groupe de garantie de ressources dont la valeur actuelle des engagements hors effets butoirs est estimée à 1 387 k€ au 31/12/2021.

Les autres engagements donnés correspondent à l'accord groupe de garantie de ressources dont la valeur actuelle des Il est mentionné pour information, le montant des couvertures prises sur les redevances et dividendes à recevoir sur 2021 :

- Redevances en AUD: 2 035 KAUD, soit 1 274 KEUR

- Redevances en CAD: 4 450 KCAD, soit 2 995 KEUR

- Redevances en GBP: 913 KGBP, soit 1 046 KEUR

- Redevances en HKD: 3 069 KHKD, soit 340 KEUR

- Redevances en SEK: 6 623 KSEK, soit 650 KEUR

- Dividendes en CAD: 2 190 KCAD, soit 1 530 KEUR

- Dividendes en HKD: 19 000 KHKD, soit 2 132 KEUR

- Dividendes en SEK: 230 000 KSEK, soit 22 898 KEUR

Evolution des engagements de retraites et avantages similaires

Les engagements de la Société en matière de retraite et avantages similaires se décomposent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Régime à prestations définies Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	TOTAL
Engagements au 1er janvier 2021	3 731	110	3 841
Coût des services rendus	403	7	410
Charge d'intérêts	16		16
Cotisations des salariés			
Modification de régime			
Réduction / Liquidation			
Transfert			
Achat / (Vente) / Fusion			
Prestations payées	(579)	(7)	(586)
Engagements au 31 décembre 2021	3 571	110	3 681
Pertes / (Gains) actuariels ^(a)	(499)	(2)	(501)
Engagements net actuariels au 31 décembre 2021	3 072	108	3 180

(a) Les montants constatés en "pertes/gains actuariels" résultent principalement de l'impact du différentiel de taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2021 (1,00%) et celui retenu au 31 décembre 2020 (0,60%).

Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel de l'exercice est de :

	2021	2020
Ingénieurs et cadres	154	158
Autres catégories de personnel	10	10
TOTAL	164	168

Rémunérations allouées aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

Cette information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier la situation personnelle d'un membre des organes de direction de la Société.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société X sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe Air Liquide.

Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La société AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL est intégrée fiscalement dans ce périmètre d'intégration et calcule sa provision pour impôt comme si elle était imposée séparément et paie son impôt à L'Air Liquide S.A. (tête de groupe).

Honoraires des commissaires aux comptes

La Société étant consolidée, l'information n'est pas à communiquer.

Tableau des filiales et participations

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en euros)</i>										
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication										
a) Sociétés exploitant en France										
ADAIR	12 287 000	332 070	99,99%	12 375 259	12 375 259			6.304.890	862 266	737 220
ADEP ASSISTANCE	12 500 000	1 104 445	99,99%	12 475 500	12 475 500			17.529.630	1 696 044	1 562 496
AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS	14 523 512	10 038 014	97,52%	21 696 774	21 696 774			76 684 530	3 218 820	0
AIR LIQUIDE SANTE France	10 402 695	3 452 916	89,88%	17 852 052	17 852 052			166 231 841	17 190 775	11 406 884
AIR LIQUIDE HEALTHCARE INTERNATIONAL SERVICES & TECHNOLOGY	3 516 424	13 486 218	99,99%	14 036 938	14 036 938		4 688 800	49 857 783	-7 480 367	0
AIR LIQUIDE EXCELLENCE for HOM	3 328 688	3 832 398	100,00%	7 260 005	7 260 005			118 580 520	1 036 766	502 928
ALEHOS SERVICES	37 000	681 090	99,95%	36 940	36 940			351 791	387 443	0
ARAIR ASSISTANCE	10 037 000	5 948 974	99,99%	10 036 940	10 036 940			34.658.756	2 811 434	973 587
CDM HEALTH	4 232 507	46 504	100,00%	23 993 397	2 178 560			1.972.315	-2 100 452	0
GROUPE SEPRODUM	2 200 000	500 624	100,00%	14 452 762	14 452 762			0	1 955 874	1 884 656
JLW	38 000	21 429 004	69,99%	18 020 222	18 020 222			0	3 957 666	2 573 961
LVL MEDICAL GROUPE	3 527 695	28 142 070	99,99%	315 636 175	315 636 175			18 251 728	8 923 718	10 784 665
PHARMADOM ORKYN	4 320 000	11 189 432	99,99%	70 200 000	70 200 000			236.751.106	21 384 917	18 899 948
VITALAIRE	6 821 760	8 516 840	99,99%	31 283 065	31 283 065			226.220.953	31 814 555	33 971 917
b) Sociétés exploitant hors de France										
AIR LIQUIDE HEALTHCARE IRELAND LIMITED	1	10 743 000	100,00%	37 624 000	37 624 000			19 403 000	4 858 000	5 749 000
CELKI International Limited	1 132 080	3 260 076	100,00%	7 420 939	7 420 939			14 514 340	1 598 712	877 541
CONNECTED HEALTH SERVICES			100,00%	1 904 000	0					
GOTTSCALK HOLDINGS LTD	NC	5 797 261	100,00%	4 753 236	4 753 236			2 090 702	326 548	0
NORDIC INFUCARE	9 756	1 951	100,00%	45 727 101	45 727 101			156 366 947	15 516 745	15 733 922
VITALAIRE CANADA	29 806 148	27 493 913	18,91%	28 966 605	28 966 605			130 776 782	10 660 790	2 195 796
VITALAIRE KOREA	486 850	12 010 890	100,00%	6 674 274	6 674 274			26 793 337	1 915 349	0
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Sociétés françaises (ensemble)										
Sociétés étrangères (ensemble)										